Une image contenant texte, Police, logo, Graphique

Description générée automatiquement

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

**2025AC000014**

**14 - Service SMP**

Conception et Animation d’une formation

à destination des chargés de mission du réseau TETE

“Maitriser les bases du référentiel TETE”



**Table des matières**

[CONTEXTE 5](#_Toc1079556525)

[1. L’activité de formation à l’ADEME 5](#_Toc935152542)

[2. Contexte et enjeux de la prestation 6](#_Toc187922229)

[2.1 Le contexte global 6](#_Toc953271797)

[2.2 Présentation du programme Territoire Engagé Transition Ecologique 6](#_Toc861422483)

[2.3 Les enjeux de l’ADEME dans le cadre de ce programme 7](#_Toc382262673)

[2.4 ADEME académie 7](#_Toc972763527)

[2.5 Le parcours de montée en compétence des chargés de mission 8](#_Toc1810670618)

[PRESTATION ATTENDUE 9](#_Toc112642105)

[1. Objet de la consultation 9](#_Toc1850719670)

[2. Description de la mission 9](#_Toc38870978)

[3. Présentation générale des objectifs et publics cibles de la consultation 10](#_Toc2081130712)

[3.1 Les objectifs stratégiques de l’ADEME 10](#_Toc715797492)

[3.2 Publics visés 10](#_Toc1235924480)

[3.3 Les objectifs généraux de formation 10](#_Toc1917537567)

[3.4 Les objectifs pédagogiques du module de formation 11](#_Toc542139015)

[3.5 Les prérequis attendus 11](#_Toc1682728623)

[3.6 Les points d’attention 11](#_Toc449515320)

[4. Présentation des modules de formation attendus 12](#_Toc1850308424)

[4.1 Les points d’attention communs au module 12](#_Toc152727060)

[4.2 Les compétences visées par le module 13](#_Toc946911495)

[4.3 Modalités pédagogiques 14](#_Toc1312039199)

[4.4. Livrables attendus 14](#_Toc561467005)

[4.5. Livraison du module de formation 15](#_Toc747740348)

[4.6. Gestion des retours de modules de formation distanciel non opérationnels 15](#_Toc521475070)

[5. Présentation 16](#_Toc1506277604)

[5.1 Durée et effectif des modules de formation 16](#_Toc1044521457)

[5.2 Modalités d’évaluation et validation des acquis 16](#_Toc1411472368)

[5.3. Assurer l’animation des sessions 16](#_Toc521649777)

[5.4. Former et coordonner les formateurs 18](#_Toc702919380)

[5.5. Modalités d’évaluation et validation des acquis 18](#_Toc1379464532)

[CONDITIONS DE REALISATION DE LA PRESTATION 21](#_Toc148129188)

[1. Organisations du suivi du projet 21](#_Toc237522174)

[1.1 Réunions 21](#_Toc542216356)

[1.2 Session test 21](#_Toc398161264)

[1.3 Respect des échéances et remontée d’information auprès de l’ADEME 21](#_Toc1537074766)

[2. Démarche RSE 22](#_Toc230233266)

[2.1 Démarche environnementale 22](#_Toc816992643)

[2.2 Démarche sociale 22](#_Toc122005392)

[3. Obligations du prestataire dans le cadre de la certification Qualiopi 22](#_Toc610923387)

[4. Adaptation à une situation de handicap 23](#_Toc1195725062)

[5. Eléments techniques 24](#_Toc2062971289)

[5.1 Eléments graphiques 24](#_Toc1619609380)

[5.2 OPTIFORMATION 24](#_Toc632686723)

[6. Planning estimatif du projet 24](#_Toc1109944785)

**Liste des annexes**

**Annexe 1 :** Liste des formations et ressources de l’ADEME

**Annexe 2 :** Cadre de décomposition de prix

**Annexe 3** : Charte d’accessibilité ADEME

**Annexe 4 :** Charte graphique ADEME

**Annexe 5** : Charte pour le respect et la conformité au référentiel Qualiopi

**Annexe 6** : Guide OPTIFORMATION “Positionnements”

**Annexe 7** : RGPD

# **CONTEXTE**

L’ADEME est l’Agence de la transition écologique. Elle a pour mission d’accélérer le passage vers une société plus sobre et solidaire, créatrice d’emplois, plus humaine et harmonieuse.

À l’ADEME, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, air, Économie Circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols… - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu’au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d’expertise et de prospective au service des politiques publiques.

**Notre vision**

Pour que notre avenir soit possible sur la planète, nos modes de production et de consommation doivent changer. Cette transformation est impérative et elle entraînera des répercussions sur nos vies quotidiennes. Mais c’est aussi l’opportunité de repenser nos façons de consommer, de produire, de nous loger, de travailler, de nous déplacer, de vivre ensemble. Et le gage d’un nouveau développement économique et social. C’est ainsi que la société convergera progressivement vers un nouveau modèle, prospère mais économe en ressources, plus sobre en carbone, avec un impact soutenable sur l’environnement. Animatrice de cette démarche qui implique l’engagement de tous pour réussir, l’ADEME l’amplifiera auprès des citoyens, territoires, acteurs économiques et pouvoirs publics, avec le souci d’accompagner chacun. L’ADEME entend contribuer ainsi à un monde plus solidaire, plus juste et plus harmonieux.

L’ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la [Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la Transition énergétique](https://www.ecologie.gouv.fr/) et de l’[Enseignement supérieur et de la Recherche](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr).

L’ADEME, dont le siège social est à Angers, regroupe plus de 1 000 collaborateurs répartis en :

* 3 sites pour les services centraux à Angers (49), Montrouge (92) et Valbonne (06) ;
* 17 directions régionales, 13 en territoire métropolitain et 4 en outremer, qui maillent à travers 26 implantations l’ensemble du territoire ;
* 3 représentations dans les territoires d’outre-mer ;

Pour en savoir plus : <https://www.ademe.fr/lademe/presentation-lademe>.

## **L’activité de formation à l’ADEME**

L’action de formation de l’ADEME, déployée par le siège via le service mobilisation des professionnels (SMP) et ses DR, consiste à mettre en œuvre la stratégie de mobilisation et de montée en compétences des acteurs professionnels relatifs aux domaines d’intervention de l’Agence, en lien avec la politique du Ministère de la Transition Ecologique.

A ce titre, elle diffuse :

* Des modules sur des outils, démarches et méthodes développés par l’ADEME,
* Des parcours de formation à destination des relais de l’ADEME.

Le catalogue de nos formations, organisé par thématique est consultable sur <https://formations.ademe.fr>.

Les cibles de nos dispositifs de formation sont les élus, les chargés de mission et décideurs des collectivités, les associations environnementales, les relais ADEME, les bureaux d’études, les entreprises.

## **Contexte et enjeux de la prestation**

### **2.1 Le contexte global**

Lancé en septembre 2021, le programme Territoire Engagé Transition Écologique de l’ADEME est un accompagnement sur les démarches de transition écologique**,** destiné aux collectivités territoriales.

Ce nouveau programme s’appuie sur deux référentiels thématiques (Climat Air Energie et Economie circulaire) afin de mesurer la progression d’une collectivité engagée. Selon son avancement, une collectivité peut prétendre à l’obtention d’un label Territoire engagé transition écologique, attestant de son niveau de maturité.

Dans le cadre de son contrat d’objectif avec l’Etat, l’ADEME a un objectif stratégique d’accélération de la diffusion de ce programme.

De nouvelles collectivités devraient s’engager et l’ADEME a un enjeu d’accompagner la montée en compétence des différents acteurs dans ce programme : les chargés de mission des collectivités en charge des thématiques Climat Air Energie et/ou Economie circulaire, les élus, les bureaux d’études (conseillers) qui accompagnent les collectivités ainsi que les ingénieurs ADEME.

**Notre besoin concerne aujourd’hui les chargés de missions en collectivité** (une description des publics concernés est faite dans la partie 3 du présent cahier des charges).

### **2.2 Présentation du programme Territoire Engagé Transition Ecologique**

Les collectivités sont à l’origine de 15%[[1]](#footnote-2) des émissions de gaz à effet de serre et jouent donc un rôle majeur d’exemplarité dans leur réduction. Plus largement, elles doivent s’engager à diminuer leurs impacts sur l’environnement (diminution de la consommation de ressources, amélioration de la qualité de l’air…) tout en adaptant les territoires et les infrastructures au changement climatique. <https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/>.

L’ADEME propose aux collectivités une stratégie globale d’amélioration continue pour la transition écologique avec le programme « Territoire Engagé Transition Ecologique », à travers une démarche d’accompagnement qui jusqu’alors était articulée autour de 2 référentiels qui permettent l’obtention de labels :

* Le référentiel Climat Air Energie (anciennement Cit’ergie),
* Le référentiel Économie Circulaire

Dans une volonté de renforcer la complémentarité des démarches en faveur de la transition écologique et de gagner en visibilité, **ces 2 référentiels vont fusionner** pour donner naissance à un référentiel unique, simplifié, à compter d’octobre 2025.

Les labels Climat Air Energie et Économie Circulaire ont quant à eux été rassemblés en 2021 au sein du programme Territoire Engagé Transition Ecologique.

A travers le programme TETE, l’ADEME accompagne les collectivités pour qu’elles puissent :

* Travailler leurs stratégies et projets de territoire, en se basant sur les référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire et prochainement, sur le référentiel unique
* Progresser au quotidien dans la Transition Ecologique c’est-à-dire dans l’impact de leur projet de territoire sur les enjeux environnementaux et climatiques en le mesurant sur la base de ces référentiels

Dans ce cadre, l’ADEME s’est associée à [beta.gouv](https://beta.gouv.fr/) et a créé la plateforme numérique [territoiresentransitions.fr](https://territoiresentransitions.fr/)pour aider les collectivités à prioriser la mise en œuvre des actions les plus impactantes pour réussir la transition écologique.

Cet outil permet d’évaluer les politiques Economie Circulaire et Climat Air Energie, de gérer son plan d‘action et de suivre les indicateurs, mais aussi de les comparer avec les autres collectivités. Il a vocation à rendre les collectivités plus autonomes dans leur progression dans les référentiels.

### **2.3 Les enjeux de l’ADEME dans le cadre de ce programme**

Le programme Territoire Engagé Transition Ecologique est destiné aux collectivités, intercommunalités et communes, qui souhaitent contribuer activement ou se structurer pour améliorer leur politique climat-air-énergie et économie circulaire en cohérence avec les objectifs climatiques nationaux et européens. Ce programme permet à la collectivité de bâtir ou de renforcer sa politique de Transition Ecologique dans un processus d’amélioration continue au vu de ses compétences propres et de son influence à l’échelle de son territoire.

Pour ce faire, l’ADEME prévoit un **accompagnement par un conseiller** des collectivités qui s’engagent.

Afin d’engager un maximum de collectivités dans la Transition Ecologique, l’ADEME a pour enjeu de massifier le déploiement de son programme Territoire Engagé auprès des collectivités. Cela se traduit par un certain nombre d’outils et de leviers au service des collectivités, dont l’accompagnement à la **montée en compétence des acteurs**, et en premier lieu des chargés de missions / porteurs de projets / techniciens en collectivités autour des deux thématiques Climat Air Energie et Economie Circulaire mais également sur des compétences transverses comme l’animation, la communication et coconstruction.

### **2.4 ADEME académie**

L’ADEME Académie repose sur trois piliers : la **conviction** que la transition écologique nécessite des connaissances et compétences spécifiques, l’**ambition** de mobiliser tous les acteurs de la société par le savoir et la formation, et la **volonté** de fournir une expertise reconnue et objective dans un contexte de forte demande et d’offre variée de formations sur la transition écologique.

L’ADEME Académie a pour vocation de proposer des parcours de sensibilisation et de formation sur l'ensemble des thématiques de la transition écologique via une plateforme digitale intuitive en construction. Adaptés à tous les niveaux de compétences et de disponibilités, ces parcours incluent des vidéos, infographies, des formations en ligne et des formations techniques. Les utilisateurs peuvent suivre leurs progrès dans un espace privé, favorisant un apprentissage à leur rythme.

Dans ce contexte, tout nouveau produit envisagé au sein de l'ADEME quelle que soit la cible, la thématique, le dispositif, ... Peut être amené à s'adapter pour être disponible sur la plateforme digitale de l'ADEME Académie. Aussi, il faudra être en capacité de proposer les messages clés et contenus techniques et thématiques pour que le module de formation puisse être retravailler sur la forme (en vidéo, infographie, e-learning, ...) pour la même cible et/ou une cible élargie

### **2.5 Le parcours de montée en compétence des chargés de mission**

### **Socle d’acculturation**

Module d’autoformation en elearning court

Nouveau référentiel  
**NOUVELLE FORMATION Maîtriser les bases du référentiel TETE**

**TRANSI ? (en cours)**Co construire le récit de mon territoire engagé dans la Transition écologique

**TRANSI 15**

Découvrir le Programme Territoire Engagé Transition Ecologique

2 modules d’une journée

3 modules

### **Formations d’appropriation des référentiels techniques**

**TRANSI 16**

Maitriser les bases du référentiel Climat Air Energie dans le cadre du programme Territoire Engagé Transition Ecologique

**TRANSI 17**

Maitriser les bases du référentiel Economie Circulaire dans le cadre du programme Territoire Engagé Transition Ecologique

### **Formations compétences transversales**

**TRANSI 18**

Adapter sa communication et convaincre dans le cadre du programme Territoire Engagé

**TRANSI 19**

Animer et engager son écosystème dans le cadre du programme Territoire Engagé

# **PRESTATION ATTENDUE**

## **Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet de recruter un organisme en capacité de :

* **Créer** un module de formation pour permettre au public cible de comprendre, prendre en main et maitriser le référentiel TETE
* **Animer les sessions** de formation liées à ce module pour la métropole et les territoires d’Outre-Mer

Ce module de formation est à construire de bout en bout pour s’inscrire en cohérence dans un parcours global de montée en compétence pour les chargés de mission sur le programme Territoire Engagé.

Le prestataire réalisera la totalité des prestations.

## **Description de la mission**

Le prestaire devra concevoir et animer une formation sur le référentiel TETE, ses grands axes, son utilisation, ses finalités.

Des ressources (cf. Annexe) seront mises à disposition du prestataire. Cependant, il est attendu du prestataire d’être force de proposition.

Un format hybride, mêlant présentiel et distanciel pourra être proposer pour favoriser l’émergence d’une dynamique de groupe autour des apprentissages tout en laissant la place à la prise de recul nécessaire pour l’appropriation des éléments techniques et thématiques dans le temps.

Pour ce module le prestataire devra :

* Réaliser l’ingénierie pédagogique : construction détaillée du module, avec schéma pédagogique et modalités d’animation et d’évaluation
* Faire une proposition de déroulé pédagogique
* Réaliser les outils et supports de formation à destination des stagiaires
* Le support de présentation devra être dynamique avec des animations sur page et répondre aux normes d’accessibilité
* Des cas pratiques alimenteront le déroulement de la séance
* Animer les sessions de formations
* Réaliser un livret pédagogique à remettre aux participants synthétisant les messages clés de la formation sous format PDF. Ce livret sera différent du support utilisé lors de la présentation
* Assurer la remontée des besoins, des cas pratiques et des initiatives innovantes évoqués en séance par les stagiaires pour réutiliser ces éléments, dans une optique d’amélioration continue
* Former le groupe de formateurs si nécessaire
* Réaliser un bilan annuel global afin d’actualiser si nécessaire les contenus du dispositif de formation en présentiel et en distanciel (évolution des outils, du contexte, …) sur la base essentiellement d’une évaluationqualitative et quantitative du module.
* Répondre aux exigences qualitatives de la certification Qualiopi
* Veiller à l’articulation / la cohérence et la continuité du module avec le socle d’acculturation Territoire Engagé et dans le parcours de montée en compétence proposé aux chargés de mission.

## **Présentation générale des objectifs et publics cibles de la consultation**

### **3.1 Les objectifs stratégiques de l’ADEME**

* Accélérer l’engagement des collectivités / EPCI dans le programme Territoire Engagé Transition Ecologique, et plus largement dans la Transition Ecologique ;
* Accompagner et outiller les chargés de mission Transition Ecologique des collectivités engagées dans le programme Territoire Engagé Transition Ecologique pour une mise en action efficace des projets développés. Ceci passe notamment par la prise en main efficace du référentiel, et la capacité à construire une feuille de route avec des indicateurs, des étapes et des objectifs adaptés au terrain.

### **3.2 Publics visés**

Ce module s’adresse aux chargés de mission Transition Ecologique des collectivités engagées dans le programme Territoire Engagé Transition Ecologique.

Les chargés de mission peuvent être de profils et d’horizons différent :

* Chargés de mission Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
* Chargés de mission Climat Air Energie,
* Chargés de mission Transition Ecologique,
* Chargés de missions Qualité de l’Air,
* etc

Ils portent un rôle transversal pour sensibiliser et inciter la collectivité à s’engager sur la transition énergétique.

Il s’agit d’un public hétérogène ce implique de prendre en compte des écarts de pratiques et de connaissances, par rapport :

* À une culture de base,
* À la structuration de leur service,
* À l’échelle des territoires.

Par ailleurs, ce module s’adresse aux chargés de mission en collectivité sur leur première année d’engagement **ou** aux chargés de mission nouvellement recrutés. Par conséquent, le prestataire doit prendre en compte une hétérogénéité des niveaux d’engagement et de maturité dans le référentiel.

Leur besoin de montée en compétences sur le programme est varié, d’où le dispositif de formation global proposé (CF §2.5).

### **3.3 Les objectifs généraux de formation**

Ce module vise à accompagner la montée en compétence des chargés de mission sur la compréhension et la maîtrise des bases du référentiel TETE, afin qu’ils puissent l’utiliser seuls ou avec leur conseiller.

Une attestation de formation sera délivrée par l’ADEME en fin de formation.

### **3.4 Les objectifs pédagogiques du module de formation**

A l’issue de cette formation, les conseillers devront connaître et maitriser les bases du référentiel TETE et ses composantes.

Une image contenant texte, capture d’écran, diagramme, conception

Description générée automatiquement

### **3.5 Les prérequis attendus**

Pour ce module de formation, chaque stagiaire devra avoir réalisé en amont : le module digital - socle d’acculturation Territoire Engagé (Transi15).

### **3.6 Les points d’attention**

Cette formation constitue une brique du parcours global de montée en compétences des chargés de mission du programme Territoire Engagé. Le prestataire devra **veiller à l’articulation / la cohérence de la globalité du parcours de** montée en compétence des chargés de mission.

La conception de ce module de formation ayant lieu concomitamment à la phase de test du référentiel unique, avant son déploiement national, des ajustements et/ou modifications du contenu de la formation peuvent être nécessaires pour suivre les ajustements du référentiel, jusqu’au lancement officiel du référentiel. Une souplesse et une réactivité sont attendus du prestataire pour que la formation soit opérationnelle à la date de lancement du référentiel.

Au regard de la rapidité d’évolution du référentiel, une souplesse et flexibilité particulières sont demandées au prestataire concernant l’actualisation du contenu du module. Le prestataire sera responsable de l’actualisation de la formation avec adaptation aux évolutions du contenu et modalités, à la demande de l’ADEME. Cette actualisation fera l’objet d’une ou plusieurs réunion visio si nécessaire.

## **4. Présentation des modules de formation attendus**

### **4.1 Les points d’attention communs au module**

Pour ce module :

* Le prestataire devra veiller à son articulation / sa cohérence dans le parcours de montée en compétence proposé par l’ADEME
* Un questionnaire d’auto-évaluation à remettre avant la formation ou au démarrage de la formation
* Un QCM ou évaluation de l’objectif
* Le prestataire veillera tout au long du module à s’appuyer sur des exemples concrets pour illustrer les modules
* Les supports visuels de présentation devront être pensés comme des objets d’animation et non pas de synthèse.
* Un livret synthèse de la formation à remettre en fin de parcours.

### **4.2 Les compétences visées par le module**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Thématiques** | **Compétences** | **Commentaires complémentaires** |
| L’environnement ADEME et les enjeux du programme TETE | 1. Comprendre le rôle de l’ADEME dans le cadre du Programme Territoire Engagé et les enjeux associés  2. Identifier/lister les interlocuteurs ADEME et les principaux « alliés » selon les besoins de la collectivité (dimensionner le besoin) / connaitre des partenaires pour mobiliser d’autres financements  3. Connaitre les principales politiques d'accompagnement et dynamiques TE : savoir situer sa collectivité au sein des différentes démarches et outils qui co-existent (ex : identifier les points communs, les intérêts à mutualiser les actions etc.) / identifier comment s’articule le programme au regard de ce panorama. | * Le prestataire devra fournir de la documentation sur les outils et formations à disposition des chargés de mission à l’issue de la formation * Il est recommandé que le prestataire soit en mesure de donner une vision / un panorama global des politiques / accompagnements en matière de Transition écologique (PCAET, CRTE, partenaires, …). Afin d’avoir ce panorama global de l’ADEME et de son écosystème il est demandé au prestataire de réaliser une infographie des différents acteurs et d’éventuellement faire travailler les stagiaires sur une cartographie. * Dans le cadre des exemples, études de cas et illustrations attendues, le prestataire fera son possible pour intégrer d’éventuels témoignages d’acteurs locaux (type conseil régional) dans le cadre de la formation. Tous les exemples et études de cas utilisés dans la formation seront adaptés aux problématiques du territoire local. * Cette partie complète le socle d’acculturation et constitut un « volet introductif ». |
| Le référentiel | 1. Savoir à quoi sert le référentiel et comment il fonctionne : comprendre et maîtriser son fonctionnement (les méthodes, étapes et jalons clés du remplissage, les outils à disposition) / comprendre le calcul de notation / s’appuyer sur des exemples concrets  2. Avoir une maitrise de bases des grands axes : à quoi ils correspondent et quels sont les principaux leviers d’action  3. Se familiariser avec la notion d’amélioration continue et connaitre les indicateurs de suivi / les étapes du bilan / champs de compétences de la collectivité pour être en mesure de comprendre les attendus de l’audit | * Le prestataire veillera à s’appuyer sur des exemples concrets pour illustrer ces dimensions. * Cette partie est un des éléments essentiels de cette formation. * Elle doit permettre de découvrir les bonnes pratiques et les écueils à éviter * Nous recommandons qu’un temps de mise en pratique soit consacré à cette partie. |
| La gouvernance dans le cadre du programme | 1. Connaître les différentes étapes et enjeux clés pour une collectivité engagée dans le référentiel (état des lieux, programme d’action, rendez-vous annuel, candidature, audit, labellisation, …)  2. Comprendre comment structurer son modèle de gouvernance et un plan d’action (stratégique et opérationnel) : en particulier, découvrir les éléments relatifs à l’organisation interne | Cette partie doit se baser sur des exemples concrets et des REX. |
| Plan d’action personnel | 1. Être en mesure de construire une méthodologie d’exploitation du référentiel et de prendre du recul (remplissage annuel, exploitation par le service, réorientation de la stratégie)  2. Construire un plan d’actions personnel / une feuille de route à 6-9 mois pour initier/alimenter la démarche au sein de la collectivité | * Cette partie doit permettre de responsabiliser le chargé de mission, de le pousser à l’action et de se projeter. * Au regard des besoins identifiés des chargés de missions, nous recommandons que les stagiaires repartent dans leurs collectivités avec ce plan d’action personnel / cette feuille de route pour conserver la dynamique initiée lors de la journée de formation |

### **4.3 Modalités pédagogiques**

* La formation hybride devra intégrer en cohérence avec les objectifs pédagogiques visés des **outils numériques, des mises en situation, des méthodologies d’intelligence collective** ou de **coactivité** permettant par sur des études de cas.
* **La mise en pratique** doit s’appuyer **sur la base d’exemples concrets et diversifiés** sans occulter les difficultés rencontrées.
* Il est attendu du prestataire une animation ancrée dans la réalité terrain locale et connectée aux enjeux des politiques territoriales. Il se doit d’être force de proposition.
* Le prestataire devra proposer sa méthodologie pour recueillir les cas concrets qui seront proposés aux stagiaires : il pourra enrichir ses apports par des retours d’expérience recueillis en début de séance.
* Le prestataire sera garant de l’alignement pédagogique entre les supports des deux modalités (présence et distance), les exercices et mises en situation, les évaluations et toute autre partie de la formation.
* En cas d’accueil de personnes en situation de handicap, le formateur évaluera avec le stagiaire « en début de formation », les aménagements possibles en fonction du handicap et fera le suivi des aménagements proposés.
* Le plan personnel d’action fera l’objet d’une attention et de conseils individuels

### **4.4. Livrables attendus**

#### **La structuration et la conception des modules de formation**

* Le scénario pédagogique pour du distanciel et présentiel :
* Le déroulé et séquençage pour chaque module,
* Les objectifs de chaque séquence,
* Les modalités d’animation pour chaque séquence (cas pratiques, etc.)
* Les outils et les supports de formation mis en œuvre pendant la formation
* Les modalités à mettre à disposition des stagiaires (exemple connexion Internet, utilisation de matériel informatique …)
* Le programme de la formation diffusable à des fins de communication
* La synthèse de la formation sous format de livret à remettre au stagiaire en fin de formation

#### **Les modalités d’évaluation**

* Les outils d’évaluation du dispositif : auto-bilan des acquis, quiz synthèse, test de compréhension, carte mentale, réalisation d’une production, observation critériée in situ, etc.
* Chaque objectif et sous pédagogique doit être évalué. Les détails de cette évaluation par objectif et de la construction de la note doivent être visibles sur le schéma pédagogique.
* Les éléments permettant de délivrer l’attestation de formation en fin de parcours

### **4.5. Livraison du module de formation**

Les livraisons doivent être effectuées auprès de WebCompetence et du référent SMP. Le prestataire doit s’assurer que les modules sont opérationnels et conformes aux spécifications.

### **4.6. Gestion des retours de modules de formation distanciel non** **opérationnels**

#### **Identification des problèmes**

L’ADEME doit signaler tout problème technique ou non-fonctionnement des modules de formation dans un délai de 7 jours après utilisation. Le module de formation non opérationnel doit être signalé via OPTIFORMATION et sera examiné par le prestataire.

#### **Délai de correction ou de remplacement**

Le prestataire doit corriger ou remplacer les modules non opérationnels dans un délai de 10 jours après notifications.

## **5. Présentation**

### **5.1 Durée et effectif des modules de formation**

#### **Durée**

La durée totale de chaque module de formation n’excédera pas 15h. La durée totale des séquences en présentiel n’excédera pas une journée soit 7h.

#### **Effectif**

L’effectif de la formation devra être entre 8 stagiaires minimum et 15 stagiaires maximum.

Les modalités d’animation choisies par le prestataire devront être adaptées pour ces effectifs.

### **5.2 Modalités d’évaluation et validation des acquis**

Le prestataire apportera la preuve de la montée en compétences des stagiaires qui est exigée dans le cadre de la certification QUALIOPI, et qui sera attendue et obligatoirement formalisée.

Il est attendu un questionnaire d’auto-évaluation des connaissances dès l’entrée en formation, ce dernier peut se baser sur une auto-évaluation de connaissances.

Les preuves de réponses au quizz et questionnaire d’évaluation de fin de module devront être fournis.

L’évaluation de la satisfaction des stagiaires à l’issue de la formation est réalisée sous la forme d’un questionnaire en ligne adressé aux stagiaires après la session. Cette évaluation est gérée dans son intégralité par le prestataire gestionnaire de la formation.

### **5.3. Assurer l’animation des sessions**

#### **L’animation de la formation hybride**

Le prestataire animera les sessions de formation conformément au déroulé pédagogique.

* Il assurera la reproduction des documents remis pendant la formation en présentiel et distanciel.
* Il élaborera tous les supports et/ou outils, notamment ceux concernant l’évaluation de l’atteinte des objectifs de formation.
* Il assurera le suivi et l’animation si besoin de la communauté apprenante entre les phases distancielle et présentielle, pendant la durée de la formation.
* Il réalisera un bilan annuel des modules : le prestataire préparera et participera donc à une réunion annuelle de bilan de l’année écoulée et de propositions d’actualisation. Réunion en audio/visio.
* Il réalisera l’actualisation des contenus annuellement et/ou l’accès sera fourni auprès de l’équipe du Service Mobilisation Professionnelle (SMP), pour agir sur les modifications et ou actualisation.

En cas d’accueil de personnes en situation de handicap, le formateur évaluera avec le stagiaire « en début de formation », les aménagements possibles en fonction du handicap et fera le suivi des aménagements proposés, qui seront notifiés dans le rapport bilan final du stagiaire.

**L’animation de la formation en distanciel**

* En fonction des besoins, le prestataire pourra être amené à animer certaines sessions en distanciel synchrone.
* Le schéma pédagogique du 100% distanciel tiendra compte des spécificités dues à ce format : prévoir des séquences plus courtes, des modalités pédagogiques adaptées et diversifiées, tout en conservant la dynamique de groupe. Le prestataire sera force de proposition quant à l’adaptation des modules de formation en distanciel et veillera à proposer des modalités d’animation adaptées à l’effectif entre 8 stagiaires minimum et 15 stagiaires maximum pour un format distanciel.

**Est à la charge de l’ADEME**

* L’organisation matérielle de la journée (réservation de salle, des repas, de matériel…)
* La gestion des inscriptions et l’envoi des convocations aux modules de formation
* L’envoi du lien de connexion de validation de présence dématérialisée
* L’envoi des conventions et attestations de stage aux participants
* L’évaluation de la satisfaction en fin de formation

L’ensemble de ces tâches est réalisé par le prestataire « WebCompetence » qui gère le site d’inscription, l’envoi des émargements, de programmation et de gestion de la formation « OPTIFORMATION ».

Un lien vers les questionnaires d’évaluation de fin de formation est envoyé automatiquement aux stagiaires à leur retour de formation. La synthèse des questionnaires est accessible au formateur sur le site d’inscription en ligne, ainsi que les informations sur la programmation et sur l’état des inscriptions.

Dans le cadre des sessions de formation en Outre-Mer, une adaptation des contenus au contexte local est demandée.

**Le prestataire formateur sera en charge de :**

**En phase de programmation**

* Transmettre à WebCompetence
  + - ses besoins logistiques : disposition de la salle, matériel…
    - ses disponibilités sous un délai de 10 jours ouvrés maximum
    - les liens de connexion aux classes virtuelles
* Vérifier, pour chaque session, que les informations publiées sur ADEME Formations (dates et horaires) sont correctes. Le référent formateur est informé par courriel de la mise en ligne d’une session.

**En amont de la session de formation, via la plateforme OPTIFORMATION**

* Consulter les positionnements des stagiaires et leurs éventuels besoins ou situations de handicap et prévoir, le cas échéant, une solution d’adaptation
* Consulter la liste des inscrits
* Consulter les documents logistiques, gérer l’émargement électronique. Il est obligatoire d’utiliser le modèle avec les logos ADEME.
* Télécharger et imprimer le certificat QUALIOPI de l’ADEME, et le mettre à disposition des stagiaires à chaque formation

Toute inscription à une session de formation doit être faite sur la plateforme ADEME Formation et validée par l’ADEME. Le formateur devra refuser les participants qui se présenteraient à la formation sans avoir été inscrits en amont. Il devra en informer l’ADEME très rapidement.

A noter que toute personne de votre structure participant à la formation doit être validée par l’ADEME en amont et inscrite en tant qu’observateur sur OPTIFORMATION.

**Après la session de formation**

* Evaluer les compétences des stagiaires à la fin de chaque session, via un process automatisé
* Répondre au questionnaire de satisfaction de l’ADEME pour les formateurs

La plateforme OPTIFORMATION permettra également au prestataire formateur de :

* Consulter les synthèses des réponses des stagiaires aux questionnaires de satisfaction
* Consulter des rapports de suivi des sessions et de diffusion du module.

Le prestataire s’assurera que les documents supports de formation sont à jour sur OPTIFORMATION.

Tout nouveau formateur devra obligatoirement se rendre disponible pour un temps d’échanges d’environ 30 minutes avec WebCompetence, afin de bénéficier d’une présentation de la plateforme et de repréciser les rôles de chacun.

A noter que tout dysfonctionnement relevé au cours d’une session (logistique, inscription, absence…) doit être communiqué le plus rapidement possible à WebCompetence.

### **5.4. Former et coordonner les formateurs**

Le prestataire pourra être amené à proposer une équipe de formateurs selon les profils attendus ci-dessous et aura la charge de leur rémunération.

Les **profils attendus** sur ce type de formation devront être justifiés et répondre au minima aux critères suivantes :

* Connaissance des politiques et enjeux des collectivités territoriales en matière de Transition écologique
* Maîtrise du référentiel TETE
* Connaissance du public visé : les chargés de mission Transition Ecologique
* Connaissance des techniques d’animation y compris participatives et distancielles
* Expérience en formation pour adultes
* Connaissance des compétences des collectivités territoriales en matière de transition écologique

**Une journée de formation de formateurs** sera assurée en commun par le titulaire afin de traiter à la fois l’approche pédagogique et le contenu technique.

Cette journée de **formation de formateurs,** permettra l’appropriation des contenus du module.

Il convient de prévoir parmi les formateurs, un **interlocuteur privilégié pour l’ADEME** qui aura pour mission :

* D’être l’interlocuteur de l’ADEME pour toute question,
* D’être l’interlocuteur pour la conception et l’actualisation du dispositif,
* D’être l’interlocuteur du prestataire de l’ADEME en charge de programmer les sessions de formation. A ce titre, cet interlocuteur sera en relation avec le prestataire de l’ADEME pour l’affectation des formateurs/tuteurs sur les sessions,
* De centraliser les remarques éventuelles et les faire remonter à l’ADEME,
* De coordonner l’actualisation sur les contenus.

### **5.5. Modalités d’évaluation et validation des acquis**

La modalité de validation des acquis du module doit être formalisée, aussi il est attendu du prestataire qu'il se conforme à la procédure mise en place sur OPTIFORMATION concernant l’évaluation de la montée en compétence des apprenants à l’issue de la formation. Les évaluations formatives doivent également être tracées et suivies tout au long de la formation, afin de s’assurer de la bonne acquisition de compétences.

Le processus d’évaluation des compétences sur OPTIFORMATION est le suivant :

**Etape 1** : En amont de la formation, chaque participant reçoit par mail un questionnaire de positionnement à réaliser. Il lui est demandé de se positionner, sur chaque compétence visée, sur un niveau de 1 à 4 : Notions, Application, Maîtrise, Expertise.

Il répond à 2 questions supplémentaires : Quelles sont vos attentes en termes d’enjeux, de contenus et d’apports ? Souhaitez-vous nous faire part d’une situation de handicap ou d’un besoin spécifique ?

**Etape 2** : En amont de la formation, le formateur prend connaissance des positionnements des stagiaires et de leurs éventuels besoins ou situations de handicap, via un rapport disponible sur la plateforme Optiformation. Le formateur adapte le déroulé pédagogique si besoin.

**Etape 3** : Tout au long de la formation, le formateur évalue la progression de l’apprenant selon les modalités définies dans le processus d’évaluation de la formation.

**Etape 4** : Une fois la formation terminée, le formateur reçoit par mail un questionnaire pour évaluer individuellement les stagiaires, sur un niveau de 1 à 4, sur chaque compétence visée. Le formateur rédige un commentaire permettant d’appuyer son évaluation et dépose les preuves si nécessaire (résultats aux quiz, par exemple).

Via ce questionnaire, le formateur justifie également comment il a adapté la formation aux objectifs et compétences du groupe.

Le stagiaire recevra par mail l’évaluation du formateur.

**Etape 4bis** : Une fois la formation terminée, le stagiaire reçoit de nouveau le questionnaire de positionnement. Il est invité à se positionner, à chaud, sur chaque compétence visée.

**Etape 5** : Des rapports de synthèse sont disponibles sur OPTIFORMATION. Ils permettent de visualiser, pour chaque session, le taux de progression des stagiaires et le taux d’atteinte des objectifs visés.

#### **5.6 Emargement électronique**

Depuis septembre 2024, l’émargement est organisé de manière électronique sur la plateforme OPTIFORMATION.

Les émargements sont à réaliser au début de chaque séance de formation. Chaque séance correspond à une demi-journée de formation.

En cours de formation, le formateur déclenchera les émargements depuis son espace personnel. Deux solutions sont possibles :

* L’émargement à distance (pour les sessions en présentiel et en distanciel) : le formateur déclenchera l’envoi d’un mail à chaque participant qui recevra un lien pour signer électroniquement
* L’émargement en salle (pour les sessions en présentiel) : le participant signera manuellement sur l’ordinateur du formateur

Pour les signatures sur l’ordinateur du formateur, merci de prévoir une souris d’ordinateur ou un stylet afin de respecter des mesures d’hygiène.

**Exceptions**

Certaines formations, après validation de l’ADEME et pour des raisons techniques (par exemple, comprenant une visite de site sans accès à une salle de formation), pourront continuer à utiliser l’émargement papier. Dans ce cas, le formateur :

* Téléchargera et imprimera la feuille d’émargement en amont de la session depuis son espace personnel.
* Transmettra au plus tard le lendemain la feuille d’émargement signée à Webcompétence. La feuille d’émargement utilisée doit obligatoirement correspondre au modèle déposé dans l’espace personnel du formateur (avec le logo ADEME).

#### **5.7 Assurer une actualisation du dispositif de formation en fonction des retours stagiaires, formateurs ou ADEME**

Afin de répondre aux évolutions des besoins des chargés de mission et anticiper une éventuelle réorientation pédagogique, une souplesse et flexibilité particulière sont demandées au prestataire concernant l’actualisation du contenu des modules de formation. Le prestataire réalisera à la demande de l’ADEME une actualisation du contenu de la formation avec adaptation du support lié aux évolutions du contenu et des modalités. Cette actualisation fera l’objet d’une ou plusieurs réunions téléphoniques ou visio si nécessaire.

#### **5.8 Livrables attendus**

##### ***La structuration et la conception des modules de formation :***

* Le scénario pédagogique, en présentiel et en distanciel :
* Le déroulé et séquençage pour chaque module,
* Les objectifs de chaque séquence,
* Les modalités d’animation pour chaque séquence (cas pratiques, ateliers etc.)
* Les outils (boite à outils à remettre aux stagiaires en fin de session) et les supports de formation mis en œuvre pendant la formation (et après la formation s’il y a lieu)
* Les modalités à mettre à disposition des stagiaires (exemple connexion Internet, utilisation de matériel informatique …)
* Le programme de la formation diffusable à des fins de communication

##### ***Les modalités d’évaluation***

* Les outils d’évaluation du dispositif
* Les éléments permettant de délivrer l’attestation de formation en fin de parcours
* L’évaluation de l’atteinte des objectifs de formation

##### ***Le suivi du projet***

* Le tableau de suivi des points d’échange entre l’ADEME et le prestataire
* Le tableau de suivi financier du marché
* Le bilan intermédiaire (mi année) et le bilan annuel

# **CONDITIONS DE REALISATION DE LA PRESTATION**

## **Organisations du suivi du projet**

Le Service Mobilisation des Professionnels (SMP) sera l’interlocuteur contractuel du prestataire.

* Interlocuteur contractuel ADEME : Claire GOMEZ, Service Mobilisation des Professionnels (SMP)
* Interlocuteur technique ADEME : Guillaume BASTIDE, Service des Politiques Territoriales (SPoT)

Un comité de pilotage sera chargé de suivre l’évolution du projet, de prendre les décisions nécessaires à l’avancée du projet, d’organiser la recette et de valider le contenu des livrables demandés au prestataire. Il sera composé de :

* Un interlocuteur contractuel ADEME :Service Mobilisation des Professionnels (SMP)
* Le comité de pilotage est chargé de suivre l’évolution du projet, de prendre les décisions nécessaires à l’avancée du projet, d’organiser la recette et de valider le contenu des livrables demandés au prestataire.

Il est composé :

* D’un référent du Service Mobilisation des Professionnels : **Claire GOMEZ**
* De l’interlocuteur du Service Politiques Territoriales : **Guillaume BASTIDE**
* De référents des services techniques sur les thématiques concernées : **Gérald LALEVEE**
* D’un référent ingénieur territorial en Direction Régionale ADEME

### **1.1 Réunions**

Une réunion de lancement des travaux d’une journée sera programmée à Angers ou en distanciel avec le ou les prestataires.

Afin de préparer ces réunions, le prestataire sera chargé de transmettre au plus tard une semaine avant les réunions du comité de pilotage l’ensemble des documents de travail.

### **1.2 Session test**

Une session test sera réalisée pour chaque module de formation. Le prestataire animera la session test en conditions réelles, afin d’évaluer :

* Les modalités et les choix pédagogiques
* Les contenus diffusés

A l’issue de cette session test, une réunion de débriefing sera organisée afin de déterminer les modifications à apporter au dispositif, le cas échéant.

### **1.3 Respect des échéances et remontée d’information auprès de l’ADEME**

Le prestataire sera chargé de :

* Respecter les échéances de la mission indiquées dans le marché subséquent incluant la remise des livrables attendus,
* **Rédiger** les comptes rendus des réunions, les supports de travail et de temps de feed-back,
* Rendre compte des réussites et difficultés rencontrées.

## **Démarche RSE**

### **2.1 Démarche environnementale**

Le candidat précisera dans son offre les engagements qu’il prend de nature à limiter l’impact de ses prestations sur l’environnement et, plus généralement, comment son entreprise prend en considération les préoccupations environnementales de ses activités lors de l’exécution du marché : description de ses produits et services (mesure de l’impact environnemental, écoconception et sobriété numérique, devenir des matériels, après utilisation, refroidissement des serveurs, etc.), livraison de ses prestations (mode de transport emprunté en réunions externes, type de matériel bureautique, etc.), choix de ses fournisseurs et/ou des sous-traitants, capacité à innover sur ces sujets.

Dans le cadre de cette prestation, le prestataire sera attentif à favoriser l’envoi des documents uniquement par voie dématérialisée. Il optera pour des transports limitant les impacts carbone (transports en commun, vélo) et si possible, privilégiera des sous-traitants ayant des pratiques responsables.

Il pourra s’appuyer :

* Sur les recommandations de l’ADEME : <https://communication-responsable.ademe.fr/>
* Les bonnes pratiques préconisées par l’Etat en matière de numérique responsable : <https://ecoresponsable.numerique.gouv.fr/>

### **2.2 Démarche sociale**

Le candidat exposera la démarche et/ou les actions concrètes qui seront mises en place pour assurer un progrès social dans le cadre de de sa prestation. L’ADEME recevra favorablement les propositions faites en matière d’insertion professionnelle et sociale des personnes en difficulté et éloignées du marché de l’emploi, de formation des employés, y compris les employés moins qualifiés, de lutte contre la précarité professionnelle, de lutte contre la discrimination.

Pour exemple, pourrait être envisagée l’insertion professionnelle et sociale de personnes en difficulté et éloignées du marché de l’emploi dans le cadre du marché. L’action d’insertion peut correspondre à un volume d’heures de travail, à un emploi de longue durée ou une mesure alternative, engagement de l’entreprise dans la formation de ses employés, et notamment de ses employés les moins qualifiés.

## **Obligations du prestataire dans le cadre de la certification Qualiopi**

* Prendre connaissance du référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences (Décret2019-565) en ligne sur l’espace formateurs et respecter les procédures mises en place par l’OF pour être en conformité avec ce décret.
* Communiquer à l’ADEME, **chaque année, les CV des formateurs à jour**, avec les dernières formations et/ou ressourcements effectués : les formateurs s’engagent dans une démarche de ressourcement et/ou de formation continue, chaque CV doit permettre d'identifier les montées en compétence par rapport à l'an passé.
* Communiquer à l’ADEME le **déroulé pédagogique de la formation et les ressources pédagogiques** mises en ligne sur le site de la plateforme de l’ADEME Formation.
* **Réaliser un bilan annuel de formation** en prenant en compte les évaluations des stagiaires
* Participer, si nécessaire, aux réunions de préparation et/ou échanges téléphoniques en vue de coconstruire la formation.
* Indiquer le nombre de personnes en situation de handicap accueillies dans les sessions et les aménagements proposés.
* Déposer sur la plateforme OPTIFORMATION, les évaluations des participants et du formateur après chaque session.

## **Adaptation à une situation de handicap**

La formation pouvant accueillir des stagiaires en situations de handicap « au sens de la démarche qualité Qualiopi », le prestataire devra prendre en compte les besoins des apprenants. Le cas échéant, l’ADEME peut demander à ce dernier en concertation avec le stagiaire, la référente handicap et le coordonnateur national des CEP, l’élaboration d’un plan d’adaptation de la formation ou d’orientation « si les conditions de la formation ne permettent pas l’accueil du stagiaire ». Ce plan sera effectué dans la limite des compétences de chacun, des moyens techniques et matériels existants.

Exemples non exhaustifs et non systématiques :

* Un accueil à temps partiel ou discontinu
* Une durée adaptée de formation
* Des adaptations des méthodes et des supports pédagogiques
* L’aménagement des règles générales de l’évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation.
* Distance– Cours accessibles depuis le domicile.
* Rythme de formation adapté
* Suivi individuel renforcé
* Synthèse vocale, sous-titres

## **Eléments techniques**

### **5.1 Eléments graphiques**

L’ADEME fournira les éléments graphiques obligatoires devant être présents sur les différents supports de formation en référence notamment à la charte graphique de l’ADEME.

### **5.2 OPTIFORMATION**

L’ADEME dispose d’une plateforme appelée « OPTIFORMATION », qui permet de :

* S’inscrire aux formations en ligne
* Gérer les aspects logistiques et administratifs de la formation
* Gérer la programmation et l’organisation des formations
* La dématérialisation des feuilles d’émargement au profit de la signature électronique de présence

OPTIFORMATION permet notamment :

* D’envoyer des questionnaires aux participants. Les questionnaires d’évaluation en fin de formation pourront être diffusés avec OPTIFORMATION.
* Aux formateurs
* De consulter les synthèses des réponses des stagiaires
* De consulter des rapports de suivi des sessions et de diffusion du module
* D’évaluer la satisfaction des stagiaires à la fin de chaque session, via un process automatisé
* De produire les attestations de formation

Le prestataire WebCompetence qui met à disposition cette plateforme formera si nécessaire le prestataire à la consultation de celle-ci.

## **Planning estimatif du projet**

|  |  |
| --- | --- |
| **Phase** | **Date** |
| *Lancement copil* | Mai 2025 |
| *Conception* | Juillet 2025 |
| *Test* | Août 2025 |
| *Diffusion* | Novembre 2025 |

1. https://presse.ademe.fr/ [↑](#footnote-ref-2)